



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable à la déclaration de projet "Nouvel Hôtel Dieu", situé 1, place du Parvis Notre Dame, 75 004 Paris et nécessitant une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Paris est ouverte

Par arrêté préfectoral n°75-2025-05-05-00002 du préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris
à la Préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris, siège de l'enquête et à la mairie de Paris Centre

Du lundi 2 juin 2025 à 9h au vendredi 4 juillet 2025 à 17h, soit durant 33 jours consécutifs

Le « **Nouvel l'Hôtel Dieu** » comprend 3 volets principaux, avec des maîtres d'ouvrages distincts :

- un projet porté par l'AP-HP, qui concerne environ 50 % (26 000 m²) de la surface du site et permettant de mieux accueillir les **activités hospitalières et universitaires** ;
- un programme mixte de valorisation appelé « **Agora** » mené par Novaxia, qui couvre environ 40 % de la surface totale (20 000 m²) et comprend des bureaux, des commerces, des logements, et un pôle d'innovation en santé ;
- un **musée** de la cathédrale Notre-Dame de Paris, porté par le Centre des Monuments Nationaux, sur environ 10 % de la surface totale (6 000 m²).

Cette enquête unique, organisée à la demande de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), porte d'une part, sur **l'intérêt général du projet « Nouvel l'Hôtel Dieu »** et d'autre part, sur la **mise en compatibilité du PLU rendue nécessaire pour sa réalisation**.

La **mise en compatibilité du PLU de Paris** porte principalement sur le reclassement d'une partie du site du projet, de la zone urbaine de grands services urbains (UGSU) vers la **zone urbaine générale (UG)** pour autoriser les destinations d'habitation, de bureaux et de commerces de l'espace Agora, ainsi que le musée. D'autres évolutions du PLU de Paris sont nécessaires du fait des contraintes architecturales, fonctionnelles et urbaines du projet :

- Classement d'une partie du secteur de projet parmi les « terrains non soumis à l'article UG.1.4.1 », concernant le rééquilibrage territorial de l'habitat et de l'emploi,
- Classement d'une partie du secteur de projet en tant que « zone déficitaire en logement social », en cohérence avec les îlots voisins classés en zone UG.
- Ajout d'une disposition particulière permettant une exception aux dispositions générales de l'article UG.4.1.1. pour permettre une diminution de la surface d'espaces libres de construction,
- Ajout d'une disposition particulière permettant une exception aux dispositions générales de l'article UG.4.1.3. en matière de densité de plantation,
- Ajout d'une disposition particulière permettant une exception aux dispositions générales de l'article UG.7.2.2. en matière d'aire de livraison,
- Ajout d'une disposition particulière permettant une exception aux dispositions générales de l'article UG.7.2.3. en matière de stationnement des vélos.

Par décision en date du 15/05/2024, jointe au dossier d'enquête, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a dispensé cette procédure de la réalisation d'une évaluation environnementale.

L'enquête sera conduite par une **commission d'enquête**, présidée par Sylviane DUBAIL, inspectrice de l'administration, retraitée. Les membres titulaires sont Jean-François LAVILLONNIÈRE, ingénieur, retraité et Martine BAUCAIRE, urbaniste, cheffe de service, retraitée. Jean-Paul BÉTI, ingénieur en chef, retraité, et Olivier CAZIER, ingénieur, retraité, sont désignés en qualité de suppléants.

Pendant toute la durée de l'enquête, le **dossier d'enquête est disponible dans les lieux suivants**, et peut être consulté aux horaires d'ouverture habituels :

- Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris – UDEAT 75 – 5 rue Leblanc – 75015 Paris,
- Mairie de Paris Centre, 2 rue Eugène Spuller, 75003 Paris

Des **registres d'enquête** seront placés à la disposition du public dans ces lieux d'enquête.

Le dossier sera également accessible sur le site internet dédié :
<https://www.registre-numerique.fr/nouvelhoteldieu>

Un **poste informatique** sera également disponible au siège de l'enquête pour consulter le dossier.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être déposées sur les registres d'enquête à la mairie de Paris Centre et à la préfecture ou sur le **registre dématérialisé <https://www.registre-numerique.fr/nouvelhoteldieu>** ou par courriel nouvelhoteldieu@mail.registre-numerique.fr

Des observations et propositions peuvent également être adressées, par courrier, pendant la durée de l'enquête, à l'attention de Sylviane DUBAIL, présidente de la commission d'enquête, Préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris – UDEAT 75 – SUPET – 5, rue Leblanc – 75911 Paris cedex 15. Elles seront alors annexées au registre ouvert au siège de l'enquête et consultables sur place pendant la durée de l'enquête, ou communicables aux frais de la personne qui en fait la demande durant cette même période.

Un des membres de la commission d'enquête se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des **permanences** organisées dans les lieux suivants :

Mairie de Paris Centre

2, rue Eugène Spuller, 75003 Paris
salle polyvalente ou (*) Patricia Brébion Valla

Lundi 2 juin 2025 de 09 h à 12 h
Mercredi 4 juin 2025 de 14 h à 17 h
Mardi 10 juin 2025 de 14 h à 17 h
Vendredi 20 juin 2025 de 14 h à 17 h
Jeudi 26 juin 2025 de 16 h à 19 h
Vendredi 4 juillet 2025 (*) de 14 h à 17 h

Hôtel-Dieu

Salle de Direction – Aile B0
1, place du Parvis Notre-Dame, 75004 Paris

Samedi 14 juin 2025 de 09 h à 12 h
Mardi 17 juin 2025 de 09 h à 12 h
Mardi 24 juin 2025 de 11 h à 14 h
Lundi 30 juin 2025 de 17 h à 20 h

Une **réunion d'information et d'échanges avec le public** est organisée le **mardi 24 juin 2025 à partir de 20 h**, à l'Hôtel-Dieu (Amphithéâtre Dupuytren, Aile A1).

Toute question relative au projet pourra être adressée à Grégoire RIGAL, Service Maîtrise d'Ouvrage de l'AP-HP, 55 bd Diderot, CS 22305, 75610 Paris cedex 12, ou gregoire.rigal@aphp.fr

Le **rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public** pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, aux horaires d'ouverture habituels à la préfecture de Paris et d'Île-de-France et sur son site internet : <https://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquêtes publiques) ou à la mairie de Paris Centre.

Toute personne peut sur demande et à ses frais, obtenir copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête en s'adressant à la Préfecture de Paris et d'Île-de-France (UDEAT 75).

À l'issue de l'enquête publique, l'AP-HP se prononcera dans une **déclaration de projet** sur l'intérêt général du projet et saisira le Conseil de Paris pour obtenir l'approbation de la **mise en compatibilité du PLU de Paris**. En l'absence de délibération dans un délai de 2 mois ou en cas de désaccord, le préfet se prononce sur la mise en compatibilité.